



COMPTE-RENDU DE LA CAPL N°2

22 JUIN 2015

Objet : Examen des demandes de révisions d'entretien professionnel des cadres B

Suite aux liminaires, le Président de la CAPL, Monsieur Peyré note que les OS rejettent les décrets d'évaluation. Or, les agents ont différentes attitudes dans la façon de travailler par rapport aux activités à accomplir.

L'autorité hiérarchique traite à l'amiable et donc en amont de la CAPL les recours : cela désengorge les CAPL de notation.

La restructuration des services informatiques montre que ceux-ci savent évoluer et s'adapter aux modernisations.

La Direction informatique est l'une des rares Directions qui a une structure interne et donc gère l'adaptation et l'évolution auprès des 5 000 agents qui sont sous sa responsabilité.

Il conteste le "peu de visibilité" dénoncé dans une des liminaires, en montrant que le développement de la micro et des applications est sensible. Il prend les dossiers les plus sensibles (perturbations des agents, conditions de vie au travail modifiées...)

Il rappelle que l'éditique à l'ESI de Poitiers est un service travaillant de manière industrielle ce qui nécessite, (ainsi qu'à Bordeaux-Océan), une protection de sécurité accrue de la part de la DGFIP.

Il récuse fortement le terme de "mépris de la Direction de la DISI". Bien au contraire, il est très attentif aux demandes et informations qui lui sont communiquées pour des agents en situation très sensible.

Concernant la répartition :

25 agents en échelon terminal

202 agents en échelon variable

Réduction d'1 mois : 101 auxquelles il faut ajouter + 4 mois en 2014

Réduction de 2 mois : 41

Réserves 2015 : 1 X 1 mois et 1 X 2 mois